

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME UNIVERSITAIRE ACCOUCHEE ET NOUVEAU-NE :
SUIVI A LA MATERNITE ET A DOMICILE
EXAMEN CLINIQUE DU NOUVEAU-NE**

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

1/ Objectifs de la formation :

- Améliorer la prise en charge globale (Médico psycho sociale) du couple mère/nouveau-né dans le mois qui suit la naissance ;
- Renforcer et réactualiser les connaissances sur le suivi physiologique du post-partum pour la mère et le nouveau-né. ;
- Renforcer et réactualiser les connaissances sur les principales pathologies, les anomalies physiques et sociales rencontrées et savoir les dépister ;
- Prévenir les situations à risque ;
- Connaître les orientations possibles dans une approche multidisciplinaire (sage-femme, médecin généralistes, pédiatre, obstétricien, pédopsychiatres, psychiatres, psychologues, acteurs sociaux...).

2/ Responsable :

Monsieur le Professeur Jacques HOROVITZ

Centre Hospitalier Pellegrin

Ecole de Sages-Femmes

Place Amélie Raba Léon

33076 BORDEAUX Cedex

E-mail : jacques.horovitz@u-bordeaux.fr

Co-coordonateur :

Monsieur le Professeur Éric DOBREMEZ - MD PhD

Hôpital Pellegrin Enfants

Place Amélie Raba Léon

33076 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 56 79 98 11

E-mail : eric.dobremez@chu-bordeaux.fr

Co-responsables :

Madame Laurence LOUPIT

Sage-femme enseignante

Centre Hospitalier Pellegrin

Ecole de Sages-Femmes

Place Amélie Raba Léon

33076 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 57 82 02 14

E-mail : laurence.loupit@chu-bordeaux.fr

Madame Severine BARANDON

Sage-femme coordinatrice

Directrice de l'école de sages-femmes de Bordeaux

PhD pharmaco-épidémiologie

Centre Hospitalier Pellegrin

Ecole de Sages-Femmes

Place Amélie Raba Léon

33076 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 57 82 02 08

E-mail : severine.barandon@chu-bordeaux.fr

3/ Organisation générale de la formation :**3-1 Capacité d'accueil :**

- Minimum : 18
- Maximum : 35

3-2 Durée de la formation :

La formation dure un an **et a lieu tous les 2 ans.**

3-3 Enseignement théorique :

L'enseignement se fait en présentiel.

Le volume horaire global de la formation est de **125 heures** (16 journées de 6 à 8 heures, 3 ou 4 jours de la semaine).

Les cours ont lieu à l'Ecole de Sages-Femmes du CHU de Bordeaux (programme en annexe).

L'enseignement se déroule de janvier à septembre de l'année universitaire.

3-4 Stages *:

Un stage obligatoire d'au moins 3 demi-journées auprès d'un pédiatre d'une maternité ou un pédiatre de PMI. L'évaluation portera sur un examen clinique de nouveau-né.

Il a lieu de mai à mi - septembre dans un centre hospitalier ou cliniques ou autres structures (PMI...).

Une dérogation peut être donnée pour les participants ayant effectué récemment un stage pédiatrique et pouvant fournir une attestation d'un pédiatre comme quoi l'examen d'un nouveau-né est acquis.

Le consentement des patients est toujours demandé lors du stage pratique en cas de gestes cliniques de l'étudiant.

*Les stages donnent lieu à convention.

4/ Conditions d'inscription :**4-1 Titres requis ou niveau :**

L'autorisation d'inscription est prononcée par le directeur de l'enseignement après examen du dossier.

Peuvent être admis à s'inscrire :

- **Les sages-femmes, les médecins généralistes, les internes de médecine générale et les internes inscrits à un DES de spécialité autre que gynécologie obstétrique.**

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

4-2 Période d'inscription :

L'inscription doit absolument être effectuée à l'Université de Bordeaux avant le 15 novembre de l'année précédant le début du Diplôme Universitaire.

Inscription en ligne lien : <https://apoflux-du.u-bordeaux.fr/etudiant/>

5/ Coût de la formation :

Formation initiale et internes : **450€/an**

Formation continue :

- *Reprise d'études non financées* : **880€/an**
- *Reprise d'études financées* : **1300€/an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :

6-1 Nombre de session :

Il n'est organisé qu'une seule session d'examen par an (en septembre).

6-2 Nature des épreuves :

La présence en cours est obligatoire.

L'examen consiste en une épreuve écrite de cas cliniques sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM) et Questions à Réponses Ouvertes et Courtes (QROC) ou de questions rédactionnelles.

La durée de l'épreuve est de 3 heures.

Sujet et mise à disposition de copies vierges par l'Université de Bordeaux, Collège Santé.

Une épreuve pratique réalisée pendant le stage et évaluée par le directeur de stage : examen d'un nouveau-né.

6-3 Validation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale et avoir validé son stage.

6-4 Dispositions prévues en cas d'échec :

Le redoublement est autorisé.

7/ Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité
- Il valide un crédit libre de formation pour les internes de médecine générale

Création : Conseil UFR Sciences Médicales du 07/03/2013

C.E.V.U. du 18/04/2013

C.A. du 25/04/2013

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 04/06/2014
Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/07/2014
Conseil UFR Sciences Médicales du 08/06/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015

Changement d'intitulé et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 14/03/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 19/04/2016

Mis à jour le 07/06/2017

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 09/04/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2018

Changement d'intitulé et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 14/09/2020
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/09/2020

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 20/06/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 20/07/2022

Suspension à compter de l'année universitaire 2024/2025:
Conseil UFR Sciences Médicales du 05/02/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/02/2024
(Version 8)